

PNR des Pyrénées Ariégeoises

BILAN DE LA CONCERTATION DE LA RÉVISION DE LA CHARTE



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

27 septembre 2024



Table des matières

Introduction	4
LA CONDUITE DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION	6
Le Syndicat mixte du PNR, mobilisé pour la validation des différentes étapes	6
Un comité de pilotage et un comité technique	6
Un partenariat spécifique avec le Département de l'Ariège	7
Un partenariat spécifique avec les EPCI	7
La mobilisation de l'équipe technique du Syndicat mixte	8
Une démarche participative amorcée dès 2017	9
Les outils d'information et de communication	10
LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ÉLABORATION DU PROJET DE CHARTE [2019-2021]	11
L'évaluation de la Charte	11
L'actualisation du diagnostic de territoire	12
LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE CHARTE [2021-2023]	14
Les commissions thématiques, matrice du Livre blanc	14
La poursuite de la concertation auprès des signataires et des partenaires	15
Des réunions territoriales	15
La mobilisation des partenaires	16
UNE ÉVOLUTION DU PROJET DE CHARTE SUITE AUX AVIS INTERMÉDIAIRES [2023-2024]	17
ANNEXES	18
Annexe 1 - Calendrier de la procédure de révision de Charte	18
Annexe 2 - Revue de presse (papier) sur la révision de la Charte	19

Introduction

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été créé en mai 2009, au terme de la procédure enclenchée par le Conseil régional Midi-Pyrénées au printemps 2004. La création du PNR s'est imposée comme une évidence pour donner aux acteurs politiques, environnementaux, économiques et sociaux locaux une plateforme commune de réflexion et d'action pour un développement concerté et équilibré du territoire.

Au travers de sa gouvernance et de la mise en œuvre de sa première Charte (2009-2025), le PNR a su s'ancrer dans le paysage institutionnel, multiplier les initiatives avec l'implication des partenaires, expérimenter et ouvrir de nouvelles voies sur des thématiques avant-gardiste (adaptation au changement climatique, santé environnementale, valorisation de la nuit...), participant à la reconnaissance et au positionnement des Pyrénées Ariégeoises en tant qu'espace naturel protégé et outil d'aménagement du territoire, accélérateur de la transition écologique. Dix ans plus tard, dès 2019, le PNR des Pyrénées ariégeoises a engagé la révision de sa Charte avec les acteurs locaux, institutionnels et les habitants. Les élus du Syndicat mixte du PNR ont eu la volonté d'élaborer une Charte

co-construite et partagée. La préparation du projet de territoire 2025-2040 se fonde sur différents temps de concertation et une pluralité d'initiatives.

co-construite et partagée. La préparation du projet de territoire 2025-2040 se fonde sur différents temps de concertation et une pluralité d'initiatives.

Les premiers échanges sur la révision de la Charte ont démarré en juin 2019 pour le lancement de la révision, l'élaboration du diagnostic du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte précédente et la définition du périmètre d'extension.

Cette démarche s'est poursuivie entre 2021 et 2022 pour l'élaboration du projet de Charte. Elle a été fortement conditionnée par le contexte lié à la crise sanitaire de la COVID 19 de 2020, perturbant la conduite des élections municipales de 2020 (et retardant la reformation du Comité syndical du Syndicat mixte du PNR et sa délibération d'officialisation du lancement de la démarche de révision), imposant deux confinements et de nouvelles restrictions en 2021. En s'adaptant à la situation du moment (restrictions COVID, télétravail, surcharge de visioconférences, élections locales...), le Syndicat mixte du PNR a mis en œuvre un processus itératif, d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire et les habitants par tous les moyens possibles. Les séquences des avis intermédiaires successifs en 2023 et 2024, prévus

► RANDO-CHARTRE, L'AGENDA DE LA RÉVISION DE LA CHARTRE



par la procédure, ont alimenté et renforcé le projet de territoire (cf. rando-charte ci-après).

En outre, l'élaboration de la Charte s'est déroulée en parallèle et de manière articulée avec l'élaboration d'autres stratégies qui mobilisaient, pour certaines, les mêmes élus et partenaires sur des sujets de la Charte : Contrat de relance et de transition écologique, documents d'urbanisme intercommunaux, révision du SCOT Vallée de l'Ariège, ateliers du SRADDET et démarche ZAN, élaboration du SAGE, entre autres.



Les chiffres clés de la concertation

164 communes dans le périmètre d'étude de la Charte 2025-2040.

1 enquête citoyenne, **12** ateliers participatifs, **1000** répondants.

5 comités de pilotage révision de Charte, aux étapes principales de la révision.

Information aux élus et décisions sur les étapes de la révision lors de **31** Bureaux et **23** Comités syndicaux entre 2020 et 2024.

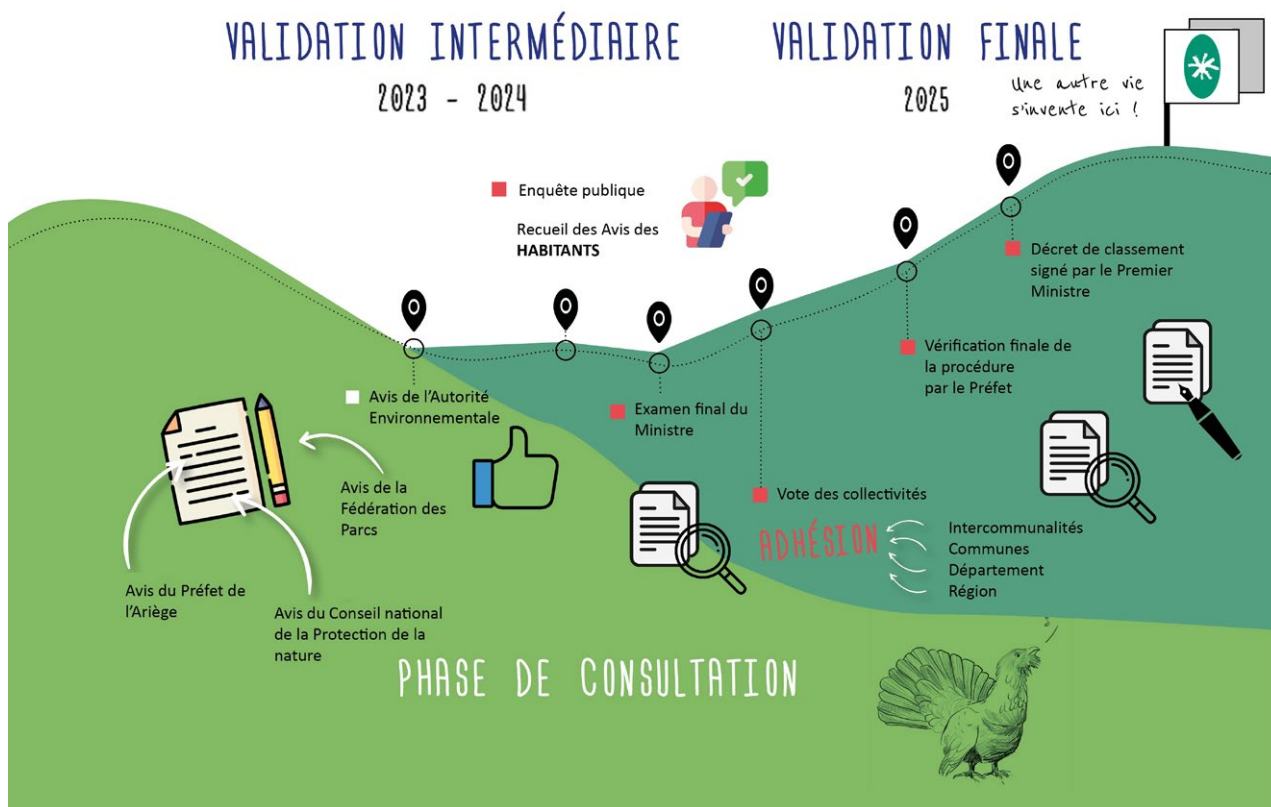
12 commissions thématiques et plus de **50** réunions de ces commissions pour construire le projet. **8** séminaires équipe.

12 réunions territoriales, des webinaires.

Plus de **40** partenaires mobilisés.

1 Conseil scientifique impliqué avec la contribution de **27** chercheurs et universitaires : notion de ressources, prospective, patrimoine, etc.

La mobilisation et la participation de l'Association des Amis du Parc.



La conduite de la démarche de révision

Le Syndicat mixte du PNR, mobilisé pour la validation des différentes étapes

La révision d'une Charte est un processus long (environ 5 ans, cf. annexe 1) qui s'organise autour d'une concertation institutionnelle pour la définition du projet politique. Les élus sont au cœur de l'élaboration de la feuille de route du PNR. Une organisation a été mise en place au sein du Syndicat mixte pour conduire la démarche de révision de Charte : implication du Directeur, recrutement d'une chargée de mission Charte dédiée, implication de l'équipe...

Différentes instances de suivi et de validation se sont réunies tout au long de ce processus de construction

de la nouvelle Charte. Entre 2019 et 2024, des points réguliers sur les différents sujets de la révision de la Charte ont été assurés dans chaque Bureau et Comité syndical du PNR afin de faciliter l'information et la participation des membres du Syndicat mixte : temps d'information, débats, ateliers participatifs, délibérations... Le Bureau et le Comité syndical ont acté et validé régulièrement les différentes étapes de la procédure et leurs productions : évaluation de la charte précédente, prescription de la révision, adoption du « Livre Blanc », adoption des versions successives du projet de charte, saisines de la présidente de Région...

Un comité de pilotage et un comité technique

Le Syndicat mixte du PNR a mis en place et a animé un Comité de pilotage associant les signataires de la Charte, les établissements publics, les acteurs socio-économiques (chambres consulaires...) et environnementaux, associatifs, ainsi que des parlementaires. Entre 2020 et 2024, 5 comités de pilotage ont été organisés en présentiel et en visio-conférence (janvier 2021, octobre 2021, février 2022, juin 2023, septembre 2024). Cette instance a permis de faire des points d'étapes périodiques sur l'avancée de la procédure, un partage des principaux enjeux et les

orientations qui structurent la nouvelle Charte, la présentation de l'évaluation de la Charte précédente et des temps d'échange. Plusieurs partenaires ont également présenté leur contribution au projet de Charte : le diagnostic socio-économique des trois chambres consulaires, l'étude du Conseil Scientifique sur les enjeux 2040, l'étude sur l'accueil des nouveaux arrivants par l'association Espace... Une cinquantaine de représentants a participé en moyenne par COPIL. Les comptes-rendus des COPIL sont disponibles sur le site internet du PNR.

► COMITÉ SYNDICAL, 2023



© SMPNR

Un Comité technique, constitué de référents de la Région, de l'Etat – DREAL, Sous-Préfecture de Saint-Girons, DDT – du SMPNR, puis élargi avec la participation du Département de l'Ariège, a été institué. Il s'est régulièrement réuni à des moments clés de la procédure tout au long de la démarche.

En parallèle, des échanges périodiques bilatéraux ont eu lieu avec différentes autorités et services de l'Etat : M. Le Préfet, Mme la Sous-Préfète de Saint-Girons, référents de la DREAL et de la DDT09 afin d'échanger sur l'avancée de la procédure, sur le contenu de la Charte et les engagements de l'Etat.

Un partenariat spécifique avec le département de l'Ariège

Le Département de l'Ariège est membre fondateur du PNR (membre de son Syndicat mixte de préfiguration) et membre du Syndicat mixte de gestion du PNR.

Il y est représenté au Comité syndical par 6 conseillers départementaux, dont la présidente du Département, et au Bureau syndical par 4 conseillers départementaux. La présidente du Département fait partie des vice-présidents du SMPNR.

Outre cette place dans la gouvernance du SMPNR, le Département a été impliqué tout au long de la procédure de révision. Il a apporté des éléments techniques et des données pour l'élaboration du diagnostic et a contribué à l'évaluation de la charte précédente. **De nombreuses réunions « au fil de l'eau » à différents niveaux (DGS, directeurs, services...)** se sont déroulées afin de préciser la stratégie, les engagements du Département et son intervention sur les différents

sujets dans le cadre de la future charte (eau, espaces naturels, tourisme, urbanisme, etc.).

Le Département a été intégré au groupe technique de pilotage sur la charte avec le SMPNR, la Région et l'Etat (sous-préfecture, DREAL).

Le Département est également membre du groupe de travail « urbanisme » constitué spécifiquement autour du projet de charte avec les intercommunalités, la DDT, le Syndicat Mixte du SCOT Vallée de l'Ariège et le CAUE de l'Ariège.

Une convention signée en 2022 entre le SMPNR et le Conseil départemental, portant sur la période 2022 à 2025, notamment sur les sujets de la future Charte, a conduit à une progression significative du concours financier annuel du Département de l'Ariège au budget du SMPNR.

Un dialogue spécifique avec les EPCI

Dès l'organisation des intercommunalités, les élus du SMPNR ont souhaité associer les EPCI à la vie du Syndicat mixte pour que les projets de ces territoires concourent eux aussi à co-construire les Pyrénées ariégeoises.

Pour accroître les liens avec elles et en prévision de la procédure à venir d'élaboration de la future Charte, une modification statutaire est intervenue à compter du 1^{er} janvier 2019 qui a permis d'intégrer à la gouvernance du SMPNR les 5 EPCI issues de l'application de la Loi NOTRe. Elles sont depuis représentées au Comité syndical et au Bureau syndical par un représentant par intercommunalité. Elles sont contributrices financières au budget du SMPNR.

Le projet de Charte a été conçu dans un dialogue permanent avec les 5 EPCI, au travers des instances de pilotage, des réunions territoriales, des réunions bilatérales et du groupe de travail concernant le volet

urbanisme spécifiquement mis en place pour la révision de la Charte. Chaque intercommunalité a désigné un référent technique pour faciliter le dialogue en continu.

Des réunions d'ordre politique et technique entre les présidents, les directions et des agents des 5 intercommunalités et du SMPNR ont eu lieu entre 2020 et 2023. Ces temps d'échanges, dédiés à chacune des intercommunalités ou en commun, ont permis d'aborder les différentes thématiques en fonction de leurs enjeux, leur positionnement et leurs stratégies ainsi que leurs engagements dans la future charte.

Les différents échanges entre le SMPNR et les EPCI ont notamment mis en exergue : une volonté commune de travailler ensemble ; des synergies avec les projets propres des EPCI ; la nécessité de renforcer les coopérations pour créer des dynamiques territoriales plus fortes et accélérer les transitions ; la mobilisation

de l'ingénierie du PNR au service des intercommunalités, au travers de conventions par exemple, pour répondre à différents sujets émergents impliquant les intercommunalités (étude, trame verte et bleue, paysages, publicité, gestion de l'espace, fréquentation, développement touristique et adaptation au changement climatique, construction bois local...). Ces échanges ont aussi souligné le rôle important d'interface du SMPNR permettant de faire du lien entre les EPCI. En effet, le SMPNR est l'instance de dialogue qui permet de porter des ambitions dépassant les frontières administratives, et de créer une plus-value collective dans l'opérationnel.

Le SMPNR a su aussi s'adapter au calendrier des EPCI qui lançaient leurs propres démarches : élaboration des documents d'urbanisme de 4 des 5 intercommunalités, révision du SCOT Vallée de l'Ariège... Ainsi des échanges périodiques au sein d'un groupe de travail « Charte, urbanisme et planification » ont eu lieu tout au long de la procédure de la révision de la Charte. Ce groupe de travail est composé de représentants du

SMPNR, de la DDT, du Département de l'Ariège, du SCOT Vallée de l'Ariège, des 5 intercommunalités et du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Il s'agissait d'échanger autour des dispositions pertinentes de la Charte à transposer en matière d'urbanisme, de l'évolution du projet de Charte et des sujets abordés dans les différents avis (ex. habitat alternatif, granges foraine, résidence secondaire...), de la transposition de la Trame verte et bleue, d'alimenter le Plan de Parc et de s'assurer de la cohérence des différentes démarches dans une logique de compatibilité des documents de planification avec la Charte.

Ce partenariat avec les EPCI a été structurant pour réaffirmer et conforter la place des EPCI dans la mise en œuvre de la Charte 2025-2040, dont elles seront signataires, et le partenariat avec le SMPNR. Ce nouveau partenariat se concrétise notamment dans la Charte à travers les engagements des EPCI, le rôle du SMPNR ou dans le contenu des dispositions.

La mobilisation de l'équipe technique du Syndicat mixte du PNR

Fort de son ingénierie composée de 25 agents environ, le Syndicat mixte a mobilisé son équipe technique à toutes les étapes : de l'auto-évaluation de la précédente Charte, à l'élaboration du diagnostic du territoire, à la réflexion aux différents scénarios à 2040, à la co-animation des commissions thématiques ou encore à la rédaction de fiches mesures et à la définition des indicateurs. L'équipe du SMPNR a été mobilisée en continu au processus de révision de la Charte, à travers des échanges permanents avec la chargée de mission révi-

sion de Charte et au travers de 8 séminaires d'équipe organisés entre 2020 et 2023. Cela a permis d'assurer la transversalité des sujets, de pousser la réflexion sur de nouveaux sujets et d'écrire « à plusieurs main » la future Charte. En outre, des études complémentaires sur le paysage (cahier des paysages) ou encore de l'urbanisme (transposition des dispositions pertinentes de la Charte) ont mobilisé plusieurs agents.

► GROUPE DE TRAVAIL LORS D'UN SÉMINAIRE D'ÉQUIPE, 2021



Une démarche participative amorcée dès 2017

Afin d'informer le public, différentes initiatives ont été menées : 1 consultation citoyenne (2017-2018), la présence de la Maison du Parc mobile à la rencontre des habitants sur les marchés et à l'entrée des sentiers de randonnées en période estivale, des ateliers participatifs dans le cadre des projets (par ex. Plan Paysage de la Transition énergétique et climatique), plus de 120 animations/an grand public ont été animés par le Syndicat mixte et ses partenaires...

Dès la fin de 2017, en amont du lancement officiel de la révision de la charte, le Syndicat mixte a lancé une consultation citoyenne. Celle-ci a permis de recueillir les perceptions et attentes des habitants, d'actualiser les connaissances du Syndicat mixte sur les principaux enjeux du territoire selon la population pour ajuster sa feuille de route. Cette consultation a été menée

en quatre grandes étapes : une enquête appuyée sur un questionnaire papier et en ligne ; une phase d'analyse ; la réalisation d'une douzaine d'ateliers participatifs afin d'échanger sur les résultats des questionnaires et la formulation d'engagements réagissant aux retours des habitants. Au total, ce sont plus de 1 000 habitants qui ont répondu au questionnaire. Les résultats de cette [enquête citoyenne](#), disponible sur le site internet du PNR, ont alimenté l'ensemble des travaux de la révision de la Charte, et notamment la nouvelle Charte qui s'appuie sur les attentes et les propositions faites par les habitants.

► ENQUÊTE CITOYENNE, 2018



Le "print" pour la communication et l'information



► INSERTION PUBLICITAIRE SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE L'ARIÉGIOIS MAGAZINE, JANVIER-FÉVRIER 2024

Afin d'appuyer ces différentes phases de concertation, le Syndicat mixte a élaboré plusieurs outils de communication permettant de relater le travail en cours, d'informer les élus et la population et réagir sur le projet de Charte :

- la mise en ligne sur le site internet du PNR d'une [page consacrée à la révision de la Charte](#) et alimentée périodiquement (actualités, calendrier, documents consultables) ;
- une adresse courriel dédiée : charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ;
- la transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés ;
- des articles et insertions publicitaires dans la presse sur la révision de la Charte (cf. annexe 2) ;
- l'élaboration et la diffusion de 3 « Lettres aux partenaires » du Syndicat Mixte sur la Charte, par voie postale (4000 personnes), numérique et lors des réunions et assemblées du SMPNR ; les lettres aux partenaires sont également disponibles en ligne ;
- la communication sur les réseaux sociaux : X, Facebook, LinkedIn, ...

► EXTRAIT DE LA PAGE "RÉVISION DE CHARTE" DU SITE INTERNET DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGIOISES



La révision de la Charte

Inventons 2040

A quoi ressembleront les Pyrénées Ariégeoises en 2039? Comment vivrons-nous ? Quels seront les grands enjeux de notre territoire en 2040 ? Tant de questions et bien d'autres que la révision de la charte permettra de poser au cours de ces prochaines années.

La Charte du Parc, feuille de route du Syndicat mixte du PNR, a une durée de vie de 15 ans. La première Charte, validée en 2009, se terminera en 2025. D'ici là, le Parc mène la révision de sa charte pour définir un nouveau projet pour les Pyrénées Ariégeoises pour la période 2025-2040.

Elus, partenaires, habitants, tous mobilisés pour construire le projet de demain !

Découvrez [la lettre aux partenaires sur la révision de la charte](#)

Vous avez une question ? Des propositions ? Vous souhaitez participer à la révision de la Charte du PNR ?

Contactez-nous sur charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr



Les étapes et le périmètre d'étude



Le projet de charte



L'enquête publique





Les études préalables à l'élaboration du projet de Charte [2020 - 2021]

L'évaluation de la charte précédente, en mode participatif

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte (2009-2024) a été réalisée par un groupement de bureaux d'étude (E2D et Strater) en 2020. Ce bilan avait pour objectif d'analyser l'efficacité de la Charte en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. L'évaluation de la Charte s'est déroulée en parallèle de l'actualisation du diagnostic, de manière articulée.

L'évaluation de la Charte s'est déroulée selon une démarche d'évaluation participative basée sur 4 phases : un bilan des réalisations au regard des objectifs de la Charte par le Syndicat mixte (l'équipe technique du SMPNR et les élus du Bureau) ; un bilan des réalisations au regard des objectifs de la Charte avec les signataires et partenaires de la Charte ; l'évaluation des effets de la Charte et de la présence du PNR sur le territoire et une phase prospective, visant à identifier des préconisations pour la future Charte.

L'ensemble des signataires, les partenaires, le Conseil scientifique, ... tous ont eu l'opportunité d'exprimer leur vision sur les années précédentes et leurs attentes pour la nouvelle Charte. Des séminaires participatifs en présentiel et en visio-conférence en période de confinement ont animé la démarche :

- des temps d'information et de restitution ont été réalisés dans chaque Bureau et au Comité Syndical ;
- des ateliers « revues de projet » ont été organisés avec l'équipe du Syndicat mixte en mars 2020 pour identifier l'ensemble des actions menées par le Syndicat mixte et mettre en exergue les atouts, les freins, les leviers et les résultats de l'action du Parc ;
- un séminaire Mind Mapping (10 mars 2020) avait pour finalité de prolonger et d'approfondir l'auto-évaluation de la Charte, en s'interrogeant davantage sur les rôles du PNR, l'appropriation par les acteurs, l'ancrage sur le territoire, la communication, ... Afin de construire une analyse collective de l'auto-évaluation de la Charte, ce séminaire a réuni les élus du Bureau et l'équipe technique du PNR (33 participants) ;
- une série d'entretiens ont été réalisés auprès de

signataires de la Charte sur la base d'un échantillon de 6 communes, d'une intercommunalité, le département, la Région et les services de l'Etat (été 2020) afin d'évaluer la mise en œuvre de leurs engagements ;

— afin de partager une vision commune du chemin parcouru par le PNR, un séminaire « retrace-moi le chemin » a été organisé en septembre 2020 avec la présence des nouveaux et anciens élus et les partenaires (37 participants) ;

— un webinaire « nouveaux horizons » s'est déroulé en octobre 2020 avec la participation de signataires et de partenaires afin d'échanger autour de préconisations pour la future Charte (35 participants). À l'issue de ce webinaire, un questionnaire a ensuite été mis en ligne avec 9 questions concernant les préconisations pour l'évolution de la Charte du PNR. 74 personnes ont répondu dont 54 communes, 4 EPCI, la Région, 2 services de l'Etat, 11 associations et le SMPNR.

La pédagogie et la réalisation de documents communicants ont été des points forts de cette démarche collective : support des ateliers, facilitation graphique, livret de communication sur les résultats de l'évaluation pour les signataires et les partenaires disponible en version papier et en ligne, vidéo « Le PNR des Pyrénées Ariégeoises, aujourd'hui et demain, regards croisés » en ligne et projetée lors de la séquence de restitution de l'évaluation de la Charte au Comité Syndical (décembre 2020).

Suite aux élections municipales, ces temps participatifs du second semestre 2020, réalisés dans le cadre de l'évaluation de la Charte, ont facilité l'information et la sensibilisation des nouveaux élus communaux, l'expression de leurs aspirations, et le lien avec les élus communaux réélus.

La mobilisation des sources de données pour l'actualisation du diagnostic du territoire

Le diagnostic est une analyse synthétique qui présente un nouvel état des lieux et les évolutions constatées depuis le dernier classement (2009). Cette analyse met en lumière les nouveaux enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire pour la définition de la nouvelle Charte. La démarche du diagnostic s'est basée sur une analyse transversale des 18 ressources du territoire. Cette approche originale a combiné trois approches complémentaires :

1. Sous une **approche objective**, un travail conséquent de recueil, de traitement et d'analyse de données factuelles et d'éléments de contexte a été réalisé. De nombreuses données ont été collectées et sont issues de plusieurs sources : la bibliographie existante, des données produites par le SMPNR dans le cadre de son activité, la production de données nouvelles à l'appui de la révision de la charte (ex. analyse des unités paysagères...) et des données sollicitées auprès d'une **cinquantaine de partenaires**. L'actualisation du diagnostic a été envisagée et conduite comme une co-construction entre le SMPNR et les partenaires afin de valoriser la pluridisciplinarité et la connaissance de terrain.

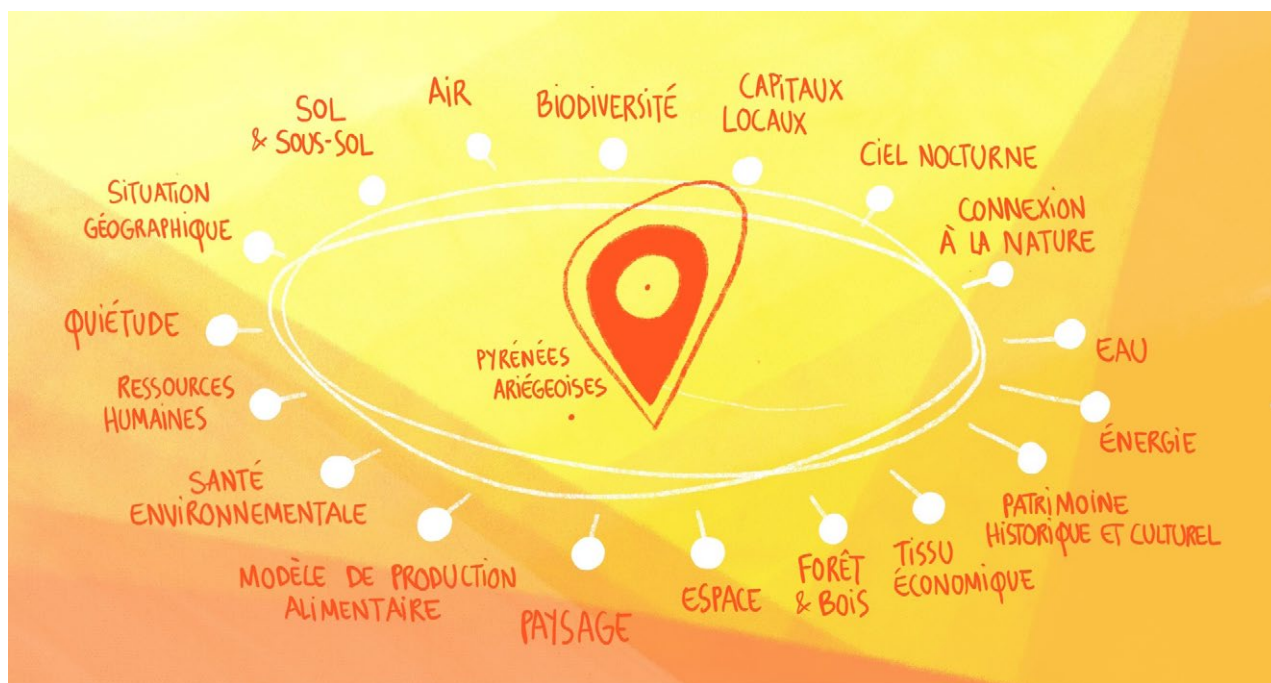
Parmi les partenaires, on peut citer (liste non exhaustive) : l'Agence Ariège Attractivité, l'Agence de Développement Economique de la Région Occitanie (AD'OCC), l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées (ADT), l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Association des Naturalistes de l'Ariège-

CEN09, Agence Régionale de Santé (ARS), ATMO Occitanie, l'Agence Régionale Energie Climat (AREC), la Banque de France, Bio Ariège-Garonne, la Chambre d'Agriculture 09, la Chambre de Commerce et d'Industrie 09, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 09, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), le Collectivités Forestières d'Occitanie (COFOR), les 5, le Conseil Départemental de l'Ariège (CD09), le Conseil Scientifique, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi Pyrénées (CBNPMP), la DDT 09, DREAL Occitanie, Espace en Couserans, GrDF, la Fédération pastorale 09, la Fédération Départementale de Pêche 09, INSEE, France Ariège Handicap, InterBio, La Région Occitanie/Pyrénées Midi-Pyrénées, La Ressourcerie-Foix, Les Amis du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Monnaie09, l'Office National des Forêts (ONF), l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), PETR de l'Ariège, le SCOT Vallée de l'Ariège, SMDEA, SDE, SMECTOM du Plantaurel...

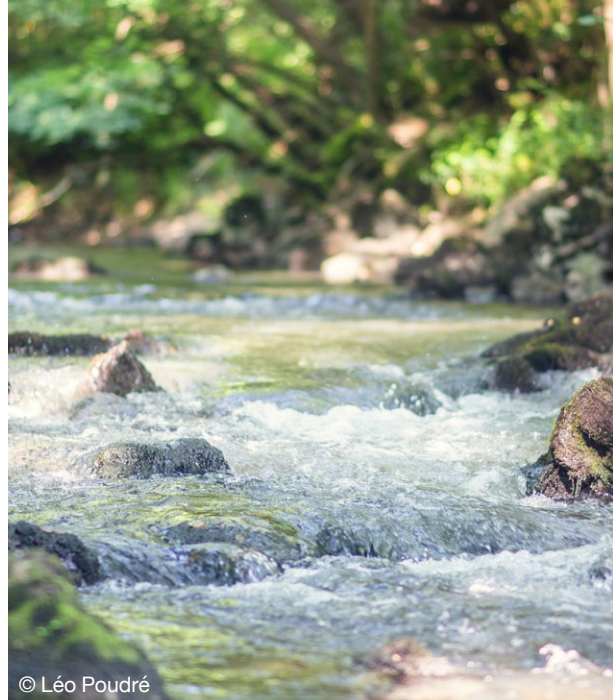
Des réunions bilatérales ont été organisées avec les partenaires afin d'informer sur la démarche de révision de Charte, de collecter de la donnée et d'échanger autour des enjeux des Pyrénées Ariégeoises. Plusieurs partenaires ont transmis des contributions écrites qui ont été versées dans le diagnostic.

En outre, le Syndicat mixte a mandaté les **trois chambres consulaires** pour la réalisation d'un diagnostic sur le volet économique avec des propositions pour la nouvelle Charte. Afin de faciliter cette collecte de données auprès des services de l'Etat et de la

► LES 18 RESSOURCES IDENTIFIÉES POUR LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Cette approche originale par ressource et la combinaison des différentes données factuelles et sensibles associées à un regard prospectif ont été validées et reconnues comme étant pertinentes par différents interlocuteurs de l'Etat, la Région Occitanie, la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Conseil scientifique du SMPNR.



© Léo Poudré

Région, des échanges réguliers avec les référents Etat et Région ont également eu lieu.

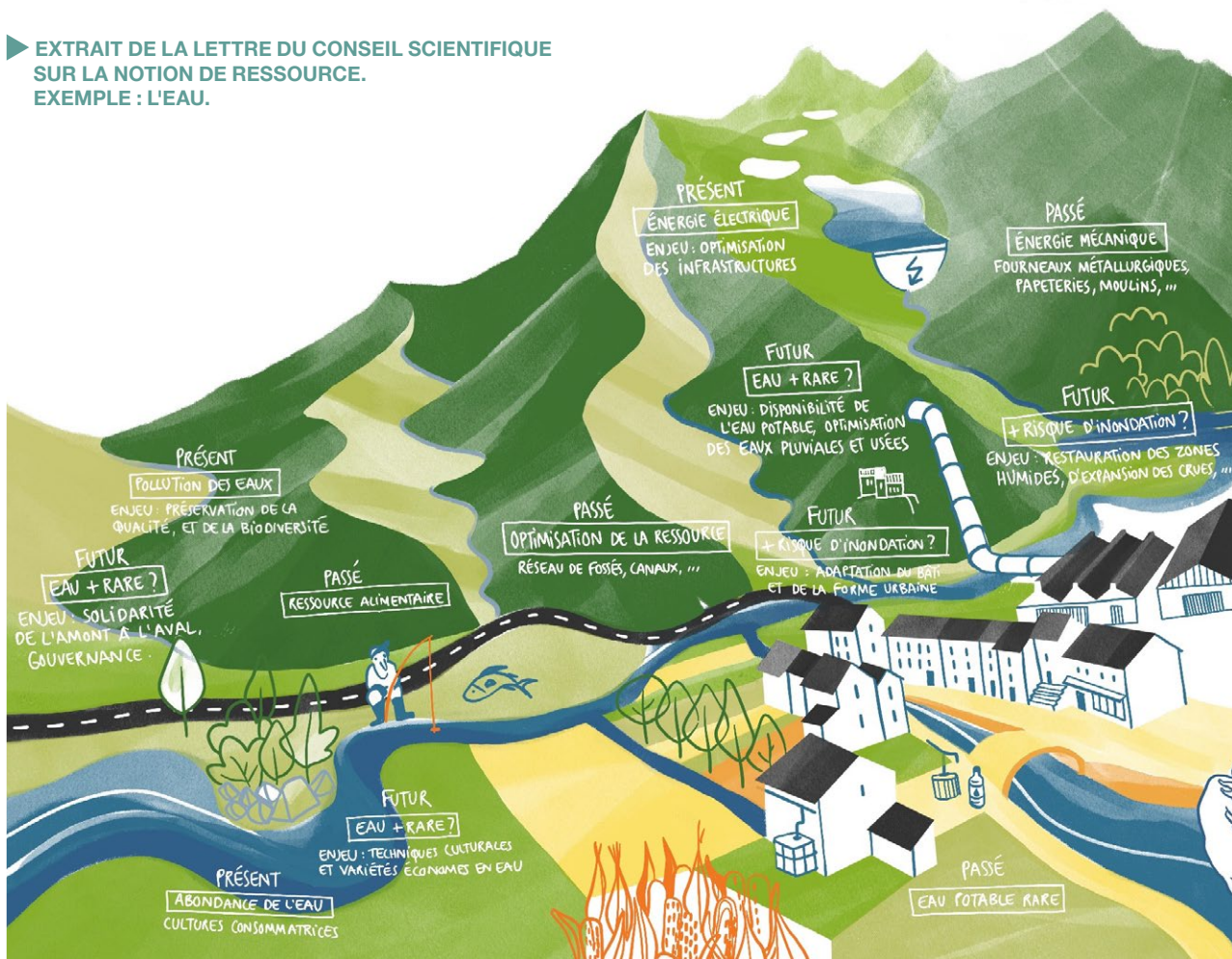
2. L'approche sensible s'est basée sur les résultats de l'enquête citoyenne faite auprès des habitants entre 2017 et 2018.

3. Un volet prospectif sur les enjeux futurs à horizon 2040 a mobilisé spécialement un groupe de travail du Conseil scientifique du Parc, composé de chercheurs aux disciplines variées, qui s'est réuni à plusieurs reprises. Le Conseil scientifique est l'auteur d'une note méthodologique et prospective Ressources et perspectives territoriales qui présente les enjeux

présents et futurs des Pyrénées ariégeoises. Au total, 27 chercheurs ont contribué à cette note et ont réalisé des fiches synthétiques sur leur recherche. Des éléments issus de cette note ont alimenté le diagnostic et le projet de Charte. Le Conseil scientifique a également contribué à l'encart sur le patrimoine du Plan de Parc et à la fiche mesure dédiée.

Les différents éléments du diagnostic ont fait l'objet d'échanges en Comité de pilotage, en Bureau et au Comité Syndical avec un temps participatif. Il a été validé par les élus du Comité syndical au premier semestre 2021.

▶ EXTRAIT DE LA LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR LA NOTION DE RESSOURCE. EXEMPLE : L'EAU.



La co-construction du projet de Charte [2021 – 2023]

Les commissions thématiques, matrice du Livre blanc

La démarche de concertation pour l'élaboration du projet de territoire a débuté dès 2021. Elle a placé les élus au centre de cette démarche, notamment au travers de leur participation au sein des commissions thématiques, mises en place à l'occasion de la reformation du Syndicat mixte suite aux élections municipales de l'été 2020. Animées par les élus et les chargés de mission du Syndicat mixte, ces 12 commissions avaient pour objectif de poser les fondements des ambitions pour les Pyrénées Ariégeoises en 2040 : agriculture-pastoralisme-gestion de l'espace – forêt et filière-bois, alimentation, biodiversité et eau, communication et éducation, économie, énergie climat et mobilité, finances et affaires internes, Maison du Parc, Paysages – patrimoine – architecture et urbanisme, santé environnementale et cadre de vie, transfrontalier et révision de la Charte. Au total ce sont plus d'une cinquantaine de réunions qui ont eu lieu entre décembre 2020 et octobre 2022 pour construire le projet de territoire.

Quels paysages voulons-nous pour 2040 ? Quelle forêt et quelle filière-bois voulons-nous pour 2040 ? Quelle agriculture voulons-nous pour 2040 ? Quelle alimentation pour 2040 ? Comment stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2040 ? Quelle gestion locale et

économique de l'eau en 2040 ? Quel mix énergétique voulons nous en 2040 ? Quels rôles pour le PNR dans la planification ? ... Tant de sujets et bien d'autres qui ont animés les échanges. A la croisée des enjeux qui ont émergé du diagnostic, des conclusions de l'évaluation de la Charte, des attentes formulées par les habitants, des éclairages de partenaires, les élus se sont projetés en 2040 et ont formulé leurs ambitions. Affirmant la volonté d'ancrer une vision transversale des sujets de la Charte, plusieurs **intercommissions** se sont organisées au fil de l'eau, notamment concernant l'autonomie alimentaire, les services du Syndicat mixte pour le territoire, les paysages...

Les commissions thématiques ont été les matrices pour l'écriture du **Livre Blanc** qui présente les fondements du projet politique pour le territoire et les modalités principales de sa mise en œuvre. Le Livre Blanc énonce les **12 défis** des Pyrénées Ariégeoises : le changement climatique, le modèle économique, l'alimentation, la santé, le foncier, la mobilité, les paysages, l'énergie, le rapport à la nature, le transfrontalier, la participation et la jeunesse, Ce document a été validé lors du Comité Syndical de septembre 2021.

► COMMISSION THÉMATIQUE PAYSAGE, ARCHITECTURE ET URBANISME, 2021



La poursuite de la concertation, auprès des signataires et des partenaires

Sur la base de la validation politique des défis, la concertation a vu la mise en place de nombreux échanges avec les signataires et les partenaires de la Charte, à partir de l'automne 2021 jusque mi-2024. L'objectif a été de partager au maximum les enjeux, d'enrichir la réflexion et d'élaborer un projet de territoire concerté avec l'ensemble des acteurs.

L'architecture du projet de Charte a été proposée et a fait l'objet de discussions et de validation au sein du Comité de pilotage, du Bureau et du Comité Syndical. Le dialogue entre les élus s'est poursuivi à l'occasion des commissions thématiques pour définir les grandes orientations et les mesures de la Charte et lors des réunions des Bureaux et des Comités syndicaux. Elles ont aussi été le lieu d'échanges avec des partenaires qui ont

pu apporter des éclairages sur certaines thématiques.

En outre, le Syndicat mixte a rencontré l'ensemble des maires du périmètre d'extension pour échanger sur le PNR, sa plus-value, leurs problématiques et le projet de territoire en construction. Les maires de l'extension ont également été invités à l'ensemble des comités syndicaux, des comités de pilotage de la révision de la Charte et des commissions thématiques. A la demande de certains élus, des réunions d'information et d'échange dans les Bureaux, Conseils municipaux et Conseils Communautaires ont été organisées : conseil communautaire du Pays de Tarascon, Bureau municipal de Foix, conseils municipaux, etc.

Des réunions territoriales

Deux cycles de réunions territoriales (12 réunions) en présentiel et en visio-conférence ont été organisés dans chaque intercommunalité (2021, 2022). Ces réunions, co-organisées par les Présidents de chaque intercommunalité et le Président du SMPNR et destinées aux élus, ont été l'occasion d'une part, d'échanger sur les enjeux et les défis du territoire et, d'autre part, de construire le projet du territoire en fonction des besoins, des attentes et des compétences de chaque intercommunalité (séquences 2021 et 2022).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE-LÈZE

- Le Fossat, 23/11/21, 11 participants, représentants de 6 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR;
- Le Fossat, 12/10/22, 20 participants, représentant de 16 communes (Parc et hors Parc), de l'intercommunalité et du SMPNR.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

- Ornolac-Ussat-Les-Bains, 24/11/21, 14 participants, représentants de 5 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR ;
- Quié, 26/10/22, 25 participants, représentants de 15 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE

- Les Cabannes, 20/01/22, 12 personnes, 7 repré-

sentants de communes, de l'intercommunalité et du SMPNR ;

- Aulos-Sinsat, 26/10/22, 17 participants, représentants de 7 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FOIX-VARILHES

- Visio, 25/01/22, 17 participants, représentants de 10 communes, de l'intercommunalité, du SCOT Vallée de l'Ariège et du SMPNR ;
- Montgailhard, 25/10/22, 33 participants, représentants de 18 communes, de l'Agglo de Foix-Varilhes, et du SMPNR.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS - PYRÉNÉES

La première séquence de réunion territoriale dans le Couserans (fin 2021-début 2022) a été combinée avec les réunions du travail sur le CRTE mobilisant les mêmes élus.

- Soueix-Rogalle, 11/10/22, 27 participants, représentants de 18 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR ;
- Rimont, 11/10/22, 30 personnes, représentants de 22 communes, de l'intercommunalité et du SMPNR.

La mobilisation des partenaires

En parallèle, des **réunions bilatérales** avec les partenaires ont été organisées pour échanger sur les enjeux, sur la feuille de route et sur leur contribution à la nouvelle stratégie du PNR, matérialisées par des **conventions partenariales** pour certains (*) : ONF*, chambres consulaires*, Fédération des Chasseurs, Fédération départementale de pêche, Confédération paysanne, Bio-Ariège Garonne, SMDEA, Nature en Occitanie, ANA CEN09, association ESPACE, SAFER*, ISTHIA, ADT, Conservatoire de l'Abeille Noire, syndicats de rivière, Agence de l'eau...

Enfin une **consultation officielle** des partenaires sur la première version du projet de Charte a eu lieu en septembre 2022 (1 mois) par voie électronique. Les

contributions des différents partenaires ont alimenté le projet sur différents sujets. La première version du projet de Charte a ensuite été stabilisée et présentée au Bureau et au Comité Syndical qui l'ont validé à l'unanimité en novembre 2022.

Une première version de l'avant-projet de Charte a alors été validée par les élus lors du Comité syndical le 9 novembre 2022 pour transmission par la Région au Préfet en charge d'établir l'avis sur le projet de Charte.

Le tableau ci-après présente la synthèse des temps de concertation avec les différents publics pour la construction du projet de charte (2020-2024).

► SYNTHÈSE DES TEMPS DE CONCERTATION AVEC LES DIFFÉRENTS PUBLICS

	PÉRIODE	HABITANTS	COMMUNES	INTERCOMMUNALITÉS	DÉPARTEMENT	RÉGION	ETAT	PARTENAIRES
Bureau syndical	2020-2024		X	X	X	X		
Comité syndical	2020-2024		X	X	X	X		
Comité de pilotage révision de charte	2020-2024		X	X	X	X	X	X
Comité technique	2020-2024				X	X	X	
Réunions bilatérales	2020-2023		X	X	X	X	X	X
Réunions territoriales	2021, 2022	X	X	X				
Consultation officielle des partenaires	2022							X
Enquête citoyenne	2018	X						
Maison du Parc Mobile	2022	X						
Enquête publique	2024	X						
Consultation des signataires	2025		X	X	X	X		

Une évolution du projet de Charte suite aux avis intermédiaires [2023-2024]

Après les visites des rapporteurs de la Fédération des PNR de France (7-9 mars 2023), du CNPN (11 avril 2023) et de l'audition devant la commission espaces protégés du CNPN (17 avril 2023), le Préfet de Région a sollicité par courrier des éléments complémentaires concernant la contribution du SMPNR à la Stratégie Nationale des aires protégées et aux plans nationaux d'actions. Le Bureau syndical, réuni en septembre 2023 a explicité son positionnement sur ces deux sujets. Des productions complémentaires sur le volet biodiversité ont été ajoutées dans cette version intermédiaire.

En parallèle, des modifications d'ordre technique issues des remarques des avis intermédiaires du CNPN et de la Fédération des PNR, et de la poursuite de la concertation ont été apportées à la version intermédiaire du projet de Charte : précisions sur les volets de la gouvernance, simplification des rôles du Syndicat mixte, précision dans certaines fiches mesures, travail sur le dispositif de suivi et d'évaluation de la Charte, précisions et actualisation du Plan de Parc.... En particulier, la fiche mesure économie a été retravaillée avec les partenaires économiques (Chambres consulaires,

Bio-Ariège Garonne, Fédération Pastorale) et versée dans le projet de charte. Dans l'attente de l'avis du Préfet, cette version intermédiaire a été présentée au Comité syndical en novembre 2023.

L'avis favorable du Préfet a été reçu le 15 février 2024. D'autres modifications faisant suite à l'avis du Préfet ont été apportées. Les modifications de la Charte apportées depuis la version de novembre 2022 ont été expliquées dans note de réponse à l'avis du Préfet. La deuxième version du projet de Charte a été présentée et validée en Comité Syndical du 24 avril 2024 avant la saisine de l'Autorité Environnementale par le SMPNR le 15 mai 2024.

Enfin, suite à l'avis de l'Autorité Environnementale exprimé le 31 juillet 2024, une troisième version du projet de Charte a été validée le 17 septembre 2024 par le Comité syndical après intégration des recommandations reçues (cf. Mémoire de réponse à l'Autorité Environnementale). C'est cette dernière version, issue de ce long processus de travail et de concertation qui est soumise à enquête publique.

© Arnaud Spani



Annexe 1

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE CHARTE

DATE	ÉTAPE
2018	Réalisation de l'enquête citoyenne (1000 répondants)
Septembre 2020	Validation du périmètre d'étude par le Comité syndical
Décembre 2020	Délibération de la Région Occitanie pour le lancement de la procédure de révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
2020	Réalisation du diagnostic du territoire par le SMPNR avec une approche par ressource. Réalisation de l'évaluation de la Charte par les bureaux d'étude E2D et Strater dans le cadre d'une démarche participative. Organisation des commissions thématiques élus pour l'élaboration des feuilles de route
21 juin 2021	Réception de l'Avis d'opportunité de l'Etat
Septembre 2021	Approbation du Livre Blanc du PNR par le Comité syndical. Le Livre Blanc pose les fondements politiques du projet de Charte.
21 décembre 2021	Réception de la Note d'enjeux de l'Etat
2021-2022	Rédaction du projet de territoire et concertation (commissions thématiques, réunions bilatérales, réunions territoriales, ...)
Septembre 2022	Consultation officielle des partenaires sur le projet de Charte
Novembre 2022	Validation de la première version du Projet de Charte par le Comité syndical à l'unanimité
Décembre 2022	Validation du dossier lors de l'Examen préalable conjoint
7, 8, 9 mars 2023	Visite du rapporteur de la Fédération des PNR de France, Eric PROVOST
11 avril 2023	Visite des rapporteurs CNPN, M. Philippe FLEURY et M. François COLAS
17 avril 2023	Audition en commission espaces protégés du CNPN à Paris
Mai 2023	Réception des avis du CNPN (défavorable à l'unanimité) et de la Fédération des PNR (favorable).
Juillet –septembre 2023	Echange de courrier entre le Président du SMPNR et le Préfet de Région pour la poursuite de la procédure. Sollicitude d'éléments complémentaires sur le volet environnemental. Echange et délibérations du Bureau syndical (19 septembre) sur la contribution du SMPNR sur les Plans Nationaux d'Actions et sur la Stratégie Nationale des Aires Protégées.
Juillet 2023	Saisine du Tribunal administratif par la Région pour désignation des commissaires enquêteurs
15 février 2024	Réception de l'Avis du Préfet sur le projet de Charte
Juin 2023-avril 2024	Modification du projet de Charte sur la base de la concertation avec les partenaires, les avis du CNPN et de la Fédération des PNR de France et l'avis du Préfet de région
24 avril 2024	Validation de la deuxième version du Projet de Charte par le Comité syndical
Avril 2024	Finalisation de l'évaluation environnementale de la Charte
16 mai 2024	Saisine de l'Autorité environnementale
8 juillet 2024	Visite de l'Autorité environnementale
31 juillet 2024	Réception de l'Avis de l'Autorité environnementale
17 septembre 2024	Validation de la troisième version du Projet de Charte par le Comité syndical

Annexe 2

REVUE DE PRESSE PAPIER (EXTRAITS) SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE 2020 - 2024

ANNÉE	DATE	SUJET	MÉDIA
2018	12 juin	Le PNR communique les résultats de son enquête publique	La Dépêche - https://www.ladepeche.fr/article/2018/06/12/2816132-le-pnr-communique-les-resultats-de-son-enquete-publique.html
2020	29 mai	Une maison mobile pour le PNR	La Dépêche du Midi
2020	29 mai	Le PNR des Pyrénées ariégeoises se dote d'une maison mobile	La Dépêche du Midi
2020	29 mai	Le PNR des Pyrénées ariégeoises se dote d'une maison mobile	https://www.ladepeche.fr/2020/05/29/le-pnr-des-pyrenees-ariegeoises-se-dote-dune-maison-mobile
2020	31 mai	Un véhicule pour le promouvoir : PNR	Le Petit journal
2020	31 juillet	Le Parc naturel régional installe sa feuille de route	La Dépêche du Midi
2020	28 septembre	Parc naturel- révision de la charte	La Dépêche du Midi
2020	octobre	PNR : de Foix aux Cabannes, 26 nouvelles communes sur la route de l'adhésion	Gazette ariégeoise N°43
2020	octobre	26 nouvelles communes dans le périmètre, soit 58 % du territoire - Un PNR élargi mais toujours à vocation "montagne"	Gazette ariégeoise N°43
2020	14 décembre	Un nouveau périmètre, une nouvelle charte : le PNR pense déjà à 2039	La Dépêche du Midi
2020	14 décembre	Un nouveau périmètre, une nouvelle charte : le PNR pense déjà à 2039	https://www.ladepeche.fr/2020/12/14/un-nouveau-perimetre-une-nouvelle-charte-le-pnr-pense-deja-a-2039
2020	25 décembre	PNR des Pyrénées ariégeoises: voir plus loin et plus grand !	La Gazette ariégeoise
2021	janvier	PNR : le Pays de tarascon tout entier en 2024	MAG 20 (le mag de la Communauté de communes Couserans Pyrénées)
2021	12 février	"L'avenir du Parc naturel régional est d'apporter des solutions " (alimentation, santé et environnement, chgt clim, révision charte, réserve bisoshère)	Terres d'Ariège
2021	25 septembre	Livre blanc du PNR : la « belle histoire » s'écrit encore	https://www.ladepeche.fr/2021/09/25/livre-blanc-du-pnr-la-belle-histoire-secrit-encore
2021	25 septembre	Livre blanc du PNR : la « belle histoire » s'écrit encore	La Dépêche du Midi
2021	du 2 au 8 décembre	Ornolac – Ussat-les-Bains. Parc naturel des Pyrénées ariégeoises. Une réunion pour avancer	Le Petit Journal 669
2022	1 juin	convention de partenariat entre le Département et le PNR	Azinat.com, https://youtu.be/wnxMnFQDzew
2022	2 juin	Le Conseil Départemental et le Syndicat mixte du PNRPA signent une convention de partenariat	Azinat.com TV

2022	6 juin	Ariège : un partenariat historique entre le PNR des Pyrénées Ariégeoises et le Conseil Départemental.	https://www.ladepeche.fr/2022/06/06/ariege-un-partenariat-historique-entre-le-pnr-et-le-conseil-departemental
2022	7 juin	PNR : un partenariat historique avec le Conseil Départemental	La Dépêche du Midi
2022	15 novembre	Le PNR des pyrénées ariégeoises trace sa feuille de route jusqu'en 2040	La Dépêche du Midi
2022	15 novembre	Le PNR des pyrénées ariégeoises trace sa feuille de route jusqu'en 2040	https://www.ladepeche.fr/2022/11/15/le-parc-naturel-regional-des-pyrenees-ariegeoises-trace-sa-feuille-de-route-jusquen-2040
2022	17 novembre	PNR des Pyrénées Ariégeoises : Unanimité autour du projet de charte	https://www.azinat.com/2022/11/pnr-des-pyrenees-ariegeoises-unanimite-autour-du-projet-de-charte/
2022	18 novembre	Périmètre élargi, souveraineté alimentaire, énergétique ... l'avenir du PNR se prépare maintenant	La Gazette ariégeoise N°46
2022	18 novembre	Pays de Tarascon : la communauté de communes veut passer un cap	La Gazette ariégeoise N°46
2022	10 décembre	Le Parc naturel régional conforte ses engagements	La Dépêche du Midi
2022	décembre	Stations de sports d'Hiver d'occitanie (carte avec PNRs mentionnés)	Journal Région Occitanie
2023	9 janvier	PNR Comité syndical	La Dépêche du Midi
2023	13 janvier	PNR : poursuivre l'adaptation au changement climatique	La Dépêche du Midi
2023	20 janvier	Alimentation, énergies... Le PNR face aux enjeux du moment	La Gazette ariégeoise
2023	26 janvier	Le PNR en ordre de marche : Kamel Chibli invité de la semaine sur Azinat.com TV	https://www.azinat.com/2023/01/serres-sur-arjet-compte-rendu-du-comite-syndical-du-pnr-des-pyrenees-ariegeoises/
2023	15 mars	Le délégué de la Fédération des PNR en Ariège	La Dépêche du Midi
2023	16 mars	Eric Provost en visite pour la révision de la Charte	Petit Journal n°734
2023	17 mars	Visite de terrain au PNR - Une révision de la Charte	La Gazette ariégeoise
2023	12 juin	Ariège : le PNR et l'Office National des Forêts signent une convention de partenariat	https://www.azinat.com/2023/06/ariege-le-pnr-et-loffice-national-des-forets-signent-une-convention-cadre-de-partenariat/
2023	13 juin	ONF et PNR unis autour de la forêt	https://www.ladepeche.fr/2023/06/13/onf-et-pnr-unis-autour-de-la-foret
2023	16 juin	Changement climatique, eau, gestion forestière... Parc naturel régional et ONF main dans la main	La Gazette ariégeoise
2023	29 septembre	Les élus y travaillent depuis 3 ans - La Charte du PNR pourquoi elle a été retoquée par le Conseil national de protection de la nature, l'ours s'invite dans le débat	La Gazette ariégeoise
2023	décembre	Encart publicitaire Notre projet pour 2040	Ariégeois magazine N°282
2024	janvier	Encart publicitaire Notre projet pour 2040	La Gazette Ariégeoises
2024	Mai	Encart publicitaire "Notre projet de Charte"	La Dépêche du Midi
2024	14, 18, 27 et 28 juin	Encart publicitaire "Notre projet de Charte"	La Dépêche du Midi
2024	juillet	"Faisons Parc"	Balades et Piques-Niques, Gazette Ariégeoise

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités de la Ferme d'Icart - 09240 Montels
05 61 02 71 69

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr
info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Réalisation • Syndicat mixte du PNRPA • 2024
Conception graphique et illustrations • Hélène Copin
Tous droits réservés